
ZFE : 10M€ d'aides versés, une qualité de l'air améliorée

Temps de lecture

4 minutes

- Publié le 19/01/2023 - 11:42 Mis à jour le 19/01/2023 - 11:42

Depuis 2020, la Métropole a déployé tous les leviers d'actions pour améliorer la qualité de l'air.

Jusqu'en 2019, le territoire de l'agglomération rouennaise avait l'une des plus fortes concentrations en oxydes d'azote (NOx) de France, avec Paris et Lyon. Cela représente plusieurs centaines de morts par an et des milliers d'affections respiratoires. Dès 2020, la Métropole Rouen Normandie a pris le problème à bras le corps, engageant une politique volontariste pour non seulement respecter la loi sur les ZFE-m (Zone à faible émission mobilité), mais aussi offrir des alternatives aux habitants. Aujourd'hui la barre des 10M€ d'aides versés vient d'être franchie. Cela représente la conversion de près de 3 400 véhicules, avec une aide moyenne de 3 300€/voiture. **Tous ces efforts ont porté leurs fruits : la qualité de l'air s'est significativement améliorée, avec une diminution d'environ 50% de la concentration moyenne en dioxyde d'azote entre 2019 et 2024.**

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie, Charlotte Goujon, Vice-présidente en charge de la transition écologique, santé, sécurité sanitaire et industrielle et Cyrille Moreau, Vice-Président en charge des transports, des mobilités d'avenir et des modes actifs de déplacement : *« La qualité de l'air est un enjeu de santé publique essentiel. Jusqu'en 2019, nous n'étions pas les meilleurs élèves en la matière... Notre mobilisation importante en faveur du développement des alternatives à la voiture individuelle (transports en commun, covoiturage et vélo) ainsi que la mise en place d'une ZFE-m adossée à un véritable dispositif d'aides ont payé ! La qualité de l'air s'améliore et la Métropole continue d'amplifier ses actions pour offrir à ses habitants et aux générations futures, un air plus respirable, une meilleure qualité de vie. Les 10 millions d'aides versés à ce jour pour soutenir la conversion de véhicules en témoignent ! C'est la social-écologie que nous portons. »*

Depuis 2020, la Métropole Rouen Normandie a déployé tous ses leviers d'actions pour développer les alternatives au transport individuel et éviter que la ZFE-m, imposée par la loi, exclut les véhicules dotés d'une vignette Crit'Air 3, représentant 18% du parc automobile métropolitain (Crit'Air 5 et 4 : environ 10%, soit près d'un véhicule sur trois au total).

Les actions mises en place pour améliorer la qualité de l'air :

- Accompagnement financier parmi les plus élevés de France pour le renouvellement des véhicules Crit'Air 4 et 5.
- Massification des transports en commun : augmentation de l'offre de transports collectifs urbains de 10% en septembre 2022, nouvelles lignes de TEOR (bus à haut niveau de service), gratuité le samedi et les jours de pic de pollution, travail en cours sur l'amélioration du service de transport à la demande sur les territoires les moins denses.
- Développement massif de l'offre vélo, à la fois en location longue durée (électriques, pliants, cargo) ou en libre-service avec "Lovélo" (étendu à plusieurs communes de la métropole), densification du réseau de vraies pistes cyclables sécurisées à l'échelle de la Métropole Rouen Normandie.
- Mise en place d'une politique de covoiturage volontariste (première intercommunalité de France pour le covoiturage) et création de nouveaux parkings relais permettant de réduire le recours à l'autosolisme.
- Accompagnement financier parmi les plus élevé de France pour le renouvellement des véhicules Crit'Air 4 et 5.
- Massification des transports en commun : augmentation de l'offre de transports collectifs urbains de 10% en septembre 2022, nouvelles lignes de TEOR (bus à haut niveau de service), gratuité les samedis et les jours de pic de pollution, travail en cours sur l'amélioration du service de transport à la demande sur les territoires les moins denses.
- Développement massif de l'offre vélo, à la fois en location longue durée (électriques, pliants, cargo) ou en libre-service avec "Lovélo" (étendu à plusieurs communes de la métropole), densification du réseau de vraies pistes cyclables sécurisées à l'échelle de la Métropole Rouen Normandie.
- Mise en place d'une politique de covoiturage volontariste (première intercommunalité de France pour le covoiturage) et création de nouveaux parkings relais permettant de réduire le recours à l'autosolisme.

L'ensemble de ces actions, corrélé au choix anticipé d'interdire la circulation des véhicules Crit'Air 4 et 5 et non classés a permis en 2022 de repasser sous les seuils de pollution réglementaires (37 mcg/m³ pour un seuil fixé à 40 mcg/m³). Cette amélioration s'est confirmée en 2023 : 34 mcg/m³ pour un seuil toujours fixé à 40 mcg/m³.

Ainsi, sur cinq années glissantes, la Métropole a bien été en dessous des seuils trois années (2020, 2022, 2023) comme l'imposait l'État de par la loi.

Ces résultats encourageants ont permis de passer officiellement en territoire dit « de vigilance » et d'éviter une interdiction pure et simple de circulation des véhicules Crit'Air 3 au 1er janvier 2025, ce qui aurait été un durcissement socialement inacceptable du dispositif. En 2024, aucun dépassement réglementaire n'a été enregistré.

Grâce à cette amélioration, la Métropole Rouen Normandie a pu proposer plus de souplesse et mettre en place un Pass ZFE-m 24h/24j depuis le 1er juillet 2024. Gratuit et accessible à tous (entreprise, association, administration, particuliers, de France ou d'un pays tiers), ce dispositif permet de circuler et de stationner dans le périmètre ZFE-m durant une journée calendaire (de minuit à minuit), pour un maximum de 24 journées par véhicule et par année civile. La demande d'un pass ZFE 24h/24j se réalise sur « [Mes Démarches en Ligne](#) » et doit être effectuée au plus tard la veille du déplacement.